

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI,  
Romain QUILICHINI et Emmanuel CELERI  
Notaires associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE  
COMMUNE DE PIETROSELLA**

**Suivant acte reçu par Maître Philippe ROMBALDI, Notaire à AJACCIO, le 9 Octobre 2020, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions de l'article 2261 du Code Civil concernant :**

**La COMMUNE DE PIETROSELLA, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de la Corse-du-sud, dont l'adresse est à PIETROSELLA (20167), Département de la Corse du Sud, identifiée au SIREN sous le numéro 212002281.**

**Depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) elle a possédé, conformément aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, sur la Commune de PIETROSELLA (20167), une parcelle de terre cadastrée section AA numéro 152 pour une contenance de 29a 38ca, section AA numéro 153 pour une contenance de 02a 18ca, section AA numéro 154 pour une contenance de 01ha 74a 76ca,**

**Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :**

***« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.***

***Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».***

**Adresse mail de l'étude : [rombaldi.formalites@notaires.fr](mailto:rombaldi.formalites@notaires.fr)**